

26 - Planter et entretenir des haies sur son exploitation

Intégrer l'arbre comme une composante cohérente dans son système de production et mettre en œuvre une plantation

Objectifs pédagogiques

- ✓ Savoir identifier les aménagements possibles sur sa ferme - déterminer les plantations en fonction de ses objectifs et de son environnement naturel
- ✓ Concevoir son projet de plantation en ayant au préalable identifié les atouts et contraintes de son exploitation et être en mesure d'évaluer les gains liés aux plantations.
- ✓ Maîtriser l'organisation de la plantation et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser d'autres projets de haies sur son exploitation

Public

Les exploitants Drômois ou des départements limitrophes voulant installer des haies sur leurs exploitations et ayant besoin d'acquérir des outils et connaissances pour mettre en œuvre leur projet.

Contenu

- Rôles de la haie sur son exploitation, gestion de la haie ; valorisations possibles pour la biomasse produite (litière, bois énergie, BRF, ...).
- Contraintes PAC et législation liée à l'implantation des haies - Identification et conception des haies utiles sur sa ferme : choix des essences, cartographie individuelle, chiffrage, financement
- Les conditions de réussite de sa plantation : travail du sol, technique de plantation.
- Visite de la plateforme expérimentale TAB pour découvrir les différents types de haies plantées

Méthodes et pré-requis

Exposés en salle.
Travaux individuels et collectifs - mise en situation
Visites terrain (démonstration et exercices de plantation)
Echanges de pratiques
Questions Réponses

Pré-requis : aucun

Date limite d'inscription : 20/12/2021



Une attestation de formation vous sera adressée à l'issue du stage.

Cette formation est labellisée **ECOPHYTO** et vous permettra de renouveler votre **CERTIPHYTO** en suivant un module de formation à distance. Pour plus de renseignements, consultez :
<https://www.vivea.fr/renouveler-son-certiphyto/>

Durée
2 Jour(s)

Date(s) et horaires
10/01/22
17/01/22
9:00 - 17:00

Lieu de formation
Ferme Expérimentale
Plateforme TAB
2485, Route des Pécolets
26800 ETOILE SUR RHONE

Participation
Ayant-droit VIVEA : gratuit

Autres publics : 308.00€

Responsable de stage
Aline Buffat

Intervenant(s)
Aline BUFFAT, Conseillère
Biodiversité et Agroforesterie -
Chambre d'Agriculture 26
aline.buffat@drome.chambagri.fr
06 68 43 94 86

Sylvie MONIER, Directrice de la
Mission Haies Auvergne

Contact
Cécile COMTE
+33 (0)4 75 82 40 15



Financez votre formation !

Pour les stages qu'elle organise, la Chambre d'Agriculture de la Drôme réalise des demandes de prise en charge financière auprès des fonds de formation des actifs agricoles.

Les ayants droit VIVEA bénéficient d'une prise en charge financière collective gérée par ses services. Les formations peuvent ainsi être gratuites ou avec une participation financière adaptée au coût réel de formation et au statut des stagiaires. Nous consulter.

*Ayants droit VIVEA : chefs d'exploitation agricole (ou conjoint collaborateur, cotisant de solidarité, aide familial), entrepreneurs du paysage ou en travaux forestiers, personnes engagées dans un parcours d'installation avec un P.P.P.

Vous avez un projet individuel de formation ?

Service Formation - 04 27 24 01 58
formation@drôme.chambagri.fr

Vérifier quel financement est possible

Autre contact :
www.moncompteactivite.gouv.fr

Contact agriculteurs :

VIVEA
04 37 65 14 05
www.vivea.fr

Bénéficiez du crédit d'impôt formation !

Vous êtes chef d'exploitation imposé au bénéfice réel ?

La loi d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un crédit d'impôt formation bénéficiant aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées. Ce crédit est égal au nombre d'heures passées en formation par le chef d'exploitation.

X taux horaire du SMIC, plafonné à 40 heures par année civile.

Conservez les justificatifs liés aux stages que vous avez suivis (Attestation de fin de formation et facture acquittée) et pensez à joindre le formulaire spécial à votre déclaration de revenus.



Faites-vous remplacer à coûts réduits !

Les services de remplacement facilitent votre absence sur l'exploitation !

Vous vous absentez pour participer à des formations ?

Faites vous remplacer à coût réduit, dans les 3 mois suivant le stage.



Service de Remplacement Drôme
04.75.82.40.05
srdrome@gmail.com



Vous satisfaire, notre priorité !

La Chambre d'Agriculture de la Drôme est certifiée pour ses activités de conseil et de formation depuis novembre 2012



Pour ses formations, la Chambre d'agriculture reçoit le soutien de :



Bulletin d'inscription valant CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le 20/12/21 à la Chambre d'agriculture de la Drôme, 145, Av. Georges Brassens - 26504 BOURG LES VALENCE, par courrier à l'attention de Cécile COMTE ou par mail : cecile.comte@drome.chambagri.fr

Je soussigné (e): Madame Monsieur

Nom, prénom* _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* _____

Date et lieu de naissance _____

Tél* _____ E-mail* _____

Vous êtes en situation de handicap : oui non. Précisez :

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA Cotisant-e solidaire MSA actif
 Conjoint-e collaborateur-trice Salarié(e) agricole. Précisez
fonds de formation :
nom de l'employeur : Autre à préciser.....

M'inscrits à la formation intitulée : 26-Planter et entretenir les haies sur son exploitation

Date du stage : 10 et 17 janvier 2022 - Lieu : Etoile sur Rhône – Ferme expérimentale d'Etoile sur Rhône 2485 route des Pécolets 26800 Etoile

Durée : 2 jour(s)

Personne contact : Aline Buffat Responsable du stage.

Formation organisée par la Chambre d'agriculture de la Drôme, 145 AVENUE GEORGES BRASSENS 26504 BOURG LES VALENCE. Numéro de déclaration d'activité : 82 26 P075 726 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Drôme » d'un montant de :

- 0.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA, en parcours PPP, sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant.

- 308 € pour les autres publics

Un mail ou un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

3. Rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____, le _____

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture de la Drôme

Signature

et par délégation, Damien Colin, Directeur

(Signature et cachet)



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation ou eu un accompagnement individuel (rayer la mention) sur ce thème ?

- En cours. Précisez ? _____
- Oui - laquelle et quand ? _____

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

A - Vos surfaces concernées

B - Vos principales motivations

C - Vos atouts pour la réussite du projet

3) Vous avez des remarques, des questions :

